



Munich Personal RePEc Archive

**Cooperation between Universities at
External European Union Borders and
its contribution to European
Neighbourhood Policy**

Horga, Ioan and Brie, Mircea

University of Oradea, Romania

2009

Online at <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/44144/>

MPRA Paper No. 44144, posted 02 Feb 2013 16:50 UTC

La coopération interuniversitaire aux frontières extérieures de l'Union Européenne et la contribution à la politique européenne de voisinage

*Ioan HORGA**, *Mircea BRIE***

Dans une Europe en train de changement généré par le mécanisme de la construction européenne, le rôle qu'occupent les institutions culturelles et d'enseignement est de plus en plus important pour la création des « modèles » et patterns qui illustrent la physionomie du citoyen communautaire. Les universités occupent une place à part. En particulier, c'est le phénomène de la coopération entre les universités dans l'espace de frontière de l'Union Européenne qui acquiert une grande importance. Cela est dû tout d'abord à la capacité de transmettre au-delà des frontières, éphémères d'ailleurs, des valeurs promues par les universités européennes. De ce point de vue, la coopération interuniversitaire aux frontières extérieures de la communauté européenne devient un moteur de promotion des valeurs d'un bon voisinage. La logique d'une telle assertion a pour source le rôle attribué aux universités dans le processus de construction de l'identité européenne. « L'Europe de demain se construit par la contribution des universités aussi » a souligné le Président de l'Université Sapienza de Rome, le Professeur Renato Guarini à l'occasion de la réunion européenne des professeurs des universités et des présidents qui a eu lieu à Rome en été 2007¹. Une des conclusions de la réunion a été que l'« Europe a besoin d'universités puissantes afin de devenir elle-même puissante »².

Pour mieux comprendre les contributions des universités européennes dans la promotion d'un bon voisinage, on propose un débat sur le concept de frontière extérieure. Un tel débat pourrait faciliter notre tentative de découvrir les mécanismes de fonctionnement et d'accomplissement de la coopération interuniversitaire de la région frontalière. Ensuite, on prête attention aux diverses associations universitaires de la région des frontières physico-géographiques de l'Union Européenne, leur rôle et leur perspective.

1. Le concept de frontière extérieure de l'Union Européenne

Un débat sur les frontières extérieures de la communauté européenne peut avoir lieu dans les conditions d'une approche complexe qui puisse surprendre en même temps le point de vue officiel de l'organisation et les divers concepts de la littérature de spécialité.

1.1. Les frontières extérieures dans la vision des documents officiels de l'Union Européenne

Dès le début de notre démarche, il faut préciser qu'il y a deux types d'espaces frontaliers extérieures dans notre débat : le premier résulte des limites géographiques de l'Union Européenne, tandis que le second de l'élargissement territorial de l'Accord d'Implémentation du Système Schengen. Du rapport de la double approche, la

* University of Oradea

** University of Oradea

¹ À cette réunion occasionnée par le 50^e anniversaire du Traité de Rome, ont participé 120 recteurs et plus de 2500 professeurs des universités de toute l'Europe.

² <http://www.spiruharet.ro/cotidianul.pdf>

perspective du régime juridique communautaire de la frontière est conféré par : « la totalité des normes juridiques adoptées par les membres d'une communauté d'Etats concernant l'accès, le séjour des citoyens d'un autre Etat (soit il membre d'une communauté ou non) à l'égard du passage de l'autre côté des frontières intérieures ou extérieures des personnes, des moyens de transport, des biens et des marchandises, aussi que les réglementations communes concernant l'administration des frontières, intérieures et extérieures »³.

La frontière, définie conformément au *Dictionnaire de géographie*⁴ en tant que « limite qui sépare deux régions, deux Etats », une rupture « entre deux manières d'organisation de l'espace, entre les réseaux de communication, entre des sociétés souvent différentes et parfois antagoniques »⁵, représente « l'interface des discontinuités territoriales »⁶. Les frontières marquent les limites de la jurisprudence, de la souveraineté et du système politique. Elles peuvent avoir ainsi le rôle de lignes de démarcation, de « barrières » ou de « bornes ». D'autre part, elles marquent la typologie de la construction politique. La relation frontière – système politique est saisie d'une manière intéressante par Jean-Baptiste Haurguidéguy, qui voit « la frontière comme limite du politique »⁷ et „le politique comme limite de la frontière”⁷.

De la perspective communautaire, la frontière extérieure de l'Union Européenne représente les limites géographiques fixées par les accords et traités communautaires. De la perspective de l'Accord Schengen, les frontières extérieures sont définies comme: « la frontière terrestre et maritime, ainsi que les aéroports et ports maritimes des Parties, si ceux-ci ne sont pas des frontières internes »⁸. « Par dérogation de la définition des frontières intérieures, ... les aéroports sont considérés comme frontières extérieures pour les vols internes »⁹. Le passage de ces frontières peut être réalisé, en principe « seulement des points de passage de la frontière et conformément au programme de fonctionnement de ceux-ci »¹⁰. D'ailleurs, les nouveaux traités européens mettent l'accent et réglementent les principes des libertés individuelles, parmi lesquelles la libre circulation des personnes occupe une place à part. Les dispositions finales du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, établi selon la réforme de Lisbonne de l'ancienne « constitution européenne », montrent, en dépit de l'abrogation de l'article 67 du texte de l'ancien traité¹¹, d'une manière très claire, le fait que l'Union constitue un espace de la liberté, de la sécurité et de la

³ Vasile M. Ciocan, *Bună vecinătate și regimuri frontaliere din perspectivă europeană*, Editura Cogito, Oradea, 2002, p. 88

⁴ P. Baud, S. Bourgeat, *Dictionnaire de géographie*, Hatier, Paris, 1995

⁵ Apud Gabriel Wackermann, *Les frontières dans monde en mouvement*, Ellipses, Paris, 2003, p. 11

⁶ *Ibidem*, p. 10

⁷ Jean-Baptiste Haurguidéguy, *La frontière en Europe: un territoire? Coopération transfrontalière franco-espagnole*, L'Harmattan, Paris, 2007, p. 154

⁸ *Convention du 19/06/1990*, publiée en Brochure n° 0 du 19/06/1990 pour l'application de la convention de Schengen du 14 juin 1985 concernant l'élimination graduelle des contrôles aux frontières communes, Schengen, le 19 juin 1990, art. 1

⁹ *Ibidem*, art. 4, paragraphe 4

¹⁰ *Ibidem*, art. 3, paragraphe 1

¹¹ Le texte du *Traité d'institution d'une Constitution pour l'Europe*, titre V, chapitre 1, comprend dans les articles 67-76 les *Dispositions générales de l'Espace de liberté, sécurité et justice*. Voir le texte du traité constitutionnel dans Marianne Dony, *Après la réforme de Lisbonne. Les nouveaux européens*, Bruxelles, 2008, p. 35-164

justice¹². Afin d'obtenir ces standards et de garantir en même temps les droits des citoyens, on a institué l'obligation de protéger et de strictement contrôler les frontières extérieures. D'ailleurs, tous les protocoles sur les relations externes qui font référence aux frontières extérieures prévoient « la nécessité pour les Etats membres d'assurer le contrôle effectif aux frontières extérieures »¹³.

La perspective communautaire sur les relations externes a en vue en tant que support et point de départ *la politique européenne de voisinage* dont les résultats ont été remarqués par la Commission Européenne comme positifs¹⁴. Dans une telle construction communautaire, parmi les membres aussi bien que dans la relation directe de voisinage aux frontières extérieures, il faut accentuer le dialogue et la coopération constructive de toutes les parties impliquées. Un rôle à part dans cette équation a la promotion de l'éducation et du capital humain par divers programmes financés et soutenus par l'Union Européenne, parmi lesquels on peut compter les partenariats par le programme TEMPUS et la convergence avec le processus de Bologne et l'agenda de Lisbonne¹⁵.

Les frontières extérieures du point de vue de la littérature de spécialité

Les frontières extérieures connaissent dans la littérature de spécialité une approche diverse et intéressante du point de vue conceptuel. Sans s'ériger dans l'épuisement de la présentation de toute la liste des points de vue exprimés, on se propose à cette occasion de mettre en relief certains débats qui, dans le contexte du thème de recherche présent, peuvent acquérir et imprimer la substance et la complexité d'une analyse profonde. Par conséquent, on va sélectionner seulement quelques uns des débats conceptuels auxquels des analystes dans le domaine font référence.

a. La frontière et le concept « open-close »

Une telle vision sur la frontière a sans doute ses origines dans le besoin de caractériser certaines typologies frontalières. Une telle approche conceptuelle peut être opérée même lorsqu'on essaie de caractériser l'espace européen contemporain. Le concept acquiert ainsi de la substance juste par le biais d'une telle construction communautaire où les identités régionales ou sectorielles sont encore très fortes n'importe leur formes.

Une étude intéressante à ce sujet qui a le titre *Border in Changing Europe: Dynamics of Openness and Closure*¹⁶, a été publiée par Gerard Delanty, professeur de Sociologie à l'Université de Liverpool. Cette étude a comme point de départ la prémisse que les sociétés sont organisées du point de vue spatial par divers délimitations « frontalières ». Chaque espace, de ce point de vue, peut être caractérisé comme ouvert ou clos, selon la typologie de la frontière qui le délimite. Fabienne Maron parle des « frontières barrières » (caractérisées par des restrictions et le visa de séjour) pour désigner le contraire du type « frontières ouvertes » dont le passage est

¹² *Charte des droits fondamentaux de l'Union proclamée le 12 décembre 2007*, cap. II, art. 6-19. Apud Marianne Dony, *op. cit.*, p. 270-277

¹³ Une telle formulation peut être retrouvée dans le *Protocole sur les relations des Etats membres concernant le passage des frontières extérieures* (1997), annexé au *Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne*. Apud Marianne Dony, *op. cit.*, p. 235

¹⁴ Voir *Communication de la Commission. Une politique européenne de voisinage vigoureuse*, Bruxelles, 05/12/2007, COM(2007) 744 final

¹⁵ *Ibidem*, p. 9

¹⁶ Gerard Delanty, *Border in Changing Europe: Dynamics of Openness and Closure*, in *Eurotimes*, vol. I, *Europe and Its Borders: Historical Perspective* (ci-après *Eurotimes*, vol. I), ed. Ioan Horga, Sorin Sipos, Institut d'Etudes Eurorégionales, Oradea, 2006, p. 46-58

autorisé sans restriction¹⁷. Quand même, dans le contexte des nouvelles mutations géopolitiques de l'espace européen, tout cela acquiert une nouvelle signification sous la pression des changements engendrés par le processus d'intégration européenne. Les anciennes frontières disparaissent faisant place à de nouvelles structures frontalières nées de nouveaux concepts et approches sur les délimitations plus ou moins spatiales.

Les nombreuses frontières politiques tendent à diminuer leur importance jusqu'à leur disparition. Les anciennes frontières deviennent avec le temps seulement des « symboles de la singularité, de l'indépendance »¹⁸. En même temps, les frontières culturelles, par exemple, gagnent une fonctionnalité toujours plus visible. L'approche n'est pas seulement interne, et dans ce cas il y a une identification des sous-composantes culturelles spécifiques à l'espace européen, elle est aussi caractérisée par le système de gouvernance externe de l'Union Européenne. Une telle frontière culturelle fait la distinction entre l'Europe et la non-Europe. Au-delà d'une telle théorie, qui saurait accentuer le scepticisme sur quelques projets d'élargissement futur de l'Union Européenne, on peut remarquer l'utilité d'un débat concernant la question des frontières réelles de l'Europe que les analystes ont initié pendant des siècles.

La perspective culturelle naît des discussions sur la notion de l'unité de la civilisation européenne, mais aussi sur la relation entre la géographie et la culture. Peut l'Europe être séparée de l'Asie par exemple suite au critère culturel de délimitation ? Le Professeur Delanty met en discussion le concept d'Europe chrétienne et aussi celui d'Europe héritière de la civilisation romaine et grecque¹⁹. Au-delà de la ligne de démarcation géographique, tectonique, des deux continents, est la culture européenne en mesure d'imposer de nouvelles frontières ? C'est une question à laquelle les analystes européens répondent très différemment. Les visions sont puissamment marquées de la subjectivité géopolitique actuelle. Au Moyen Age, l'Europe était limitée à l'Occident catholique, nettement séparé de l'islamisme en expansion. Par ses efforts, Pierre le Grand a inclus la Russie dans le système diplomatique européen. L'Europe, en tant que concept, s'élargissait. Pour la première fois, en 1716, dans l'*Almanach royal* publié en France, les figures des Romanov ont été mises dans la liste des familles des monarques européens et cela dû à l'harmonisation, à l'entrée de la Russie, à côté des autres pouvoirs, dans le concerne du système diplomatique européen²⁰. Vers 1715, la position de l'Empire Ottoman était pareille à celle de la Russie de plusieurs points de vue. Son entrée sur la scène diplomatique européenne s'est produite à la fin du XV^{ème} siècle. En fait, cette entrée des Turcs dans le système des relations entre les Etats européens est due pour la plupart aux rivalités entre la France et les Habsbourg²¹. Quand même, l'Empire Ottoman ne s'est pas manifesté en tant qu'Etat européen et n'a jamais fait partie intégrante du système diplomatique européen au long du XVIII^{ème} siècle. L'espace européen signifiait pour Napoléon « l'Europe française » conçue comme un espace dont les frontières devaient se mouler selon les pressions exercées sur l'Empire Ottoman²². Les exemples peuvent continuer

¹⁷ Fabienne Maron, *Les nouvelles frontières de l'Europe: repenser les concepts*, dans *EuroTimes*, vol. 4, *Europe from Exclusive Borders to Inclusive Frontiers* (ci-après *EuroTimes*, vol. 4), ed. Gerard Delanty, Dana Pantea, Karoly Teperics, Institut d'Etudes Eurorégionales, Oradea, 2007, p. 115

¹⁸ Eriq Banus, *Images of Openness – Images of Closeness*, dans *EuroTimes*, vol. 4, p. 139

¹⁹ Gerard Delanty, *op. cit.*, p. 46

²⁰ Matthew Anderson, *L'Europe au XVIII^e siècle 1713-1783*, Paris, 1968, p. 156

²¹ *Ibidem*, p. 157

²² Gerard Delanty, *op. cit.*, p. 46

jusqu'à nos jours. Au-delà de tout cela, l'hypothèse des frontières culturelles impose certaines délimitations qu'on doit s'assommer qu'on le veuille ou non.

Sans se proposer, on trace de telles frontières de l'espace européen, en précisant le fait que notre débat impose plutôt une caractérisation sur l'identité européenne en tant que notion spatiale protégée comme une forteresse. Est l'Europe de ce point de vue, non seulement politiquement, culturellement, un espace qui impose des frontières extérieures, clairement délimité du point de vue territorial ? Si on suit l'évolution temporelle du processus de construction européenne, on peut conclure par répondre à cette question par le simple fait que dans l'Union Européenne les frontières extérieures sont de plus en plus importantes (toujours plus closes !), tandis que celles intérieures deviennent plutôt formelles que réelles (toujours plus ouvertes !). L'Europe vue en tant que « forteresse » est ainsi toujours plus ouverte, plus « hospitalière » du point de vue de ses membres et de plus en plus close, plus sécurisée du point de vue frontalier et moins permissive du point de vue du reste du monde. Dans une telle construction, on peut identifier non seulement les avantages du haut niveau de la démocratie et du bien-être dont les citoyens de la communauté peuvent jouir, mais aussi l'exclusivisme imposé aux autres en fermant la forteresse. L'Europe commence, après l'enlèvement des barrières intérieures, à devenir un sur-état qui réinvente les frontières « hard », qui protège les Etats et les gens associés politiquement tout en excluant les autres qui n'ont pas bénéficié de telles décisions politiques. Est-ce que les frontières extérieures des communautés sont des expressions de la frontière de l'Etat national ? C'est une question difficile qui impose des débats non seulement sur le caractère et la typologie de la frontière, mais aussi sur d'autres aspects introduits par le fait que l'Union n'a pas une frontière à l'intérieur de laquelle on peut saisir l'extérieur. Il y a de nombreux territoires qui, du point de vue géographique appartiennent à « l'intérieur » de la communauté mais qui ne font pas partie de l'Union Européenne. La tentative de tracer la frontière communautaire qui sépare (physiquement !) les « européens » et les « non-européens » devient ainsi impossible de la perspective culturelle. Les héritages historiques, mêmes ceux récents d'après la guerre froide imposent non seulement des frontières, mais aussi des barrières réelles au-delà desquelles on ne peut pas passer du point de vue des décisions politiques. Les frontières restent closes, n'importe quel est l'héritage culturel. D'autre part, le processus de dessiner les frontières extérieures ne peut pas être finalisé. Partant d'une telle remarque, il y a à présent en dehors des frontières des personnes et des Etats qui vont faire part de « l'intérieur ». La frontière « hard » dont la construction est de plus en plus claire exclut donc les européens, non seulement les non-européens. La frontière européenne est par conséquent ouverte ou close, selon les intérêts politiques exclusivistes et moins selon une éventuelle perspective culturelle. Suite à une telle remarque, les discours politiques qui mènent à des motivations qui tiennent de l'héritage culturel européen devant l'intégration européenne de certains Etats tel que la Turquie sont des simples actions populistes. La décision est politique, tandis que le club est exclusiviste. « Europe is and should remain a house with many rooms, rather than a culturally and racially exclusive club »²³. La communauté européenne se convertit ainsi dans un territoire ferme sur des bases politiques avec des motivations de nature identitaire.

b. La frontière et le concept « inclusif-exclusif »

²³ Robert Bideleux, *The Limits of Europe*, dans *Eurolimes*, vol. I, p. 62

Les débats sur les frontières courantes de l'Europe ont acquis souvent l'image de certaines polémiques concernant leur place, rôle, forme ou consistance. Kalypso Nicolaidis considère que l'*Eurolimes* est « un paradigme qui lie l'intégration à l'intérieur et à l'extérieur, les liens interculturels, interétatiques et interclasses tissés au sein de l'Union d'aujourd'hui et les liens inter-Etats tissés avec ses nouveaux membres potentiels »²⁴. La définition de ce paradigme, au-delà de l'image des frontières des Etats nationaux, est fait dans l'étude *Why Eurolimes?*²⁵. Dans la même acception, le paradigme *Eurolimes* désigne, conformément à plusieurs chercheurs dans le domaine, ce qu'on comprend par « inclusive frontier »²⁶, c'est-à-dire les frontières vers lesquelles la construction européenne tend. L'idée centrale dans le processus d'intégration n'est pas celle de créer des barrières, mais de les estomper. De cette perspective, les frontières intérieures deviennent plus et plus *inclusives*, moins et moins visibles. La sécurité et le contrôle du trafic frontalier est transféré sur la frontière extérieure qui, selon la logique exposée ci-dessus, sont toujours plus *exclusives*, de plus en plus restrictives. Une telle théorie est valable jusqu'à un certain point. Les frontières intérieures ne deviennent plus ouvertes *inclusive*²⁷ purement et simplement, il y a un processus intégratif qui se développe en étapes. D'autre part, on ne peut pas considérer comme égaux le bon et *inclusive/open* ou le mauvais et *exclusive/close*. Un exemple simple peut confirmer notre hypothèse : dans les zones de guerre, les frontières sont relativement ouvertes pour les réfugiés²⁸. Quand même, on ne peut pas conclure qu'on a ici une frontière du type *inclusive*, « ouverte par plaisir » dans le sens des frontières européennes vers lesquelles l'intégration communautaire tend comme modèle.

En tant qu'approche méthodologique et conceptuelle, de la perspective du sujet analysé à cette occasion, les études publiées dans le quatrième volume d'*Eurolimes*, *Europe from Exclusive Borders to Inclusive Frontiers* sont très intéressantes. Le débat est ciblé sur les possibles interprétations sur la typologie, forme et structure des nouvelles frontières de l'espace central et oriental du continent européen après l'adhésion à l'Union Européenne en 2004 des premiers anciens Etats communistes. La nouvelle Europe comprend des territoires de l'orient du continent. La frontière extérieure de l'Union a été poussée vers l'est, vers les limites traditionnelles de l'Europe²⁹, ce qui nous fait nous demander quand et s'il fallait arrêter ce processus d'élargissement : avant ou après atteindre ces limites ? Des espaces et des peuples européens pourraient rester en dehors de la frontière, plus ou moins *inclusive*. Ensuite, la frontière européenne ne peut pas être seulement géographique, avec des gens habitant d'un côté ou l'autre de celle-ci. Les distances culturelles entre les gens peuvent croître même à l'intérieur de la communauté, surtout si le nombre d'immigrants, de réfugiés, de communautés transnationales va croissant³⁰. D'ailleurs,

²⁴ Kalypso Nicolaidis, *Les fins de l'Europe*, dans Bronislaw Geremek & Robert Picht (ed.), *Visions d'Europe*, Odile Jacob, Paris, 2007, p. 287

²⁵ Ioan Horga, *Why Eurolimes*, dans *Eurolimes*, vol. I, p. 5-13

²⁶ Kalypso Nicolaidis, *op. cit.*, p. 275-290; Jan Zielonka, *Europe Unbund: Enlarging and Reshaping the Boundaries of the European Union*, Routledge Londres, 2002; Idem, *Europe as Empire*, Oxford University Press, 2006; Geremek, Bronislaw, Picht, Robert, *Visions d'Europe*, Odile Jacob, Paris, 2007

²⁷ Gerard Delanty, *op. cit.*, p. 51

²⁸ *Ibidem*, p. 50

²⁹ Ioan Horga, Dana Pantea, *Europe from Exclusive Borders to Inclusive Frontiers*, dans *Eurolimes*, vol. 4, p. 7

³⁰ Kalypso Nicolaidis, *op. cit.*, p. 287

l'intégration des immigrants constitue en essence le passage d'une frontière communautaire du type *inclusive*³¹.

Au-delà de la perspective culturelle et politique, la réalité constatée pendant les dernières années donne du relief à un nouveau type de frontière *inclusive* née après les intérêts économiques des Etats, soient-elles communautaires ou non. Le développement des affaires qui apportent des bénéfices des deux côtés donnent une nuance plus élastique aux normes et percepts politiques³².

Tout cela, et bien d'autres, peuvent identifier un processus de transformation communautaire qui se développe en parallèle avec le passage de la frontière *exclusive* vers la frontière *inclusive*.

c. La frontière et le concept « soft-hard »

Une telle approche conceptuelle, sans se différencier d'une manière radicale des autres, propose une image de la frontière de plusieurs points de vue. Le concept du territoire, confins ou frontière sont dans une grande mesure des constructions déterminées historiquement. C'est ainsi que les frontières administratives, militaires et culturelles sont nées, mais aussi le marché concentré dans un territoire délimité aussi d'une construction frontalière³³. Mais dans le temps, et dû au processus d'intégration et de construction européenne, le concept de frontière a commencé à se diluer dans l'espace européen. Dans certains cas, la frontière physique est même disparue ; d'autres « frontières » apparaissent sans se superposer sur les Etats nationaux. Le processus de globalisation a lui aussi une influence considérable sur l'érosion des frontières et des barrières qui traversent le continent européen³⁴. Dans l'Union Européenne, il y a une pluralité de systèmes de gouvernance, de cultures et frontières administratives. Plusieurs d'elles ne coïncident pas avec les frontières nationales. Ensuite, le caractère multinational et transnational de certaines organisations financées par des programmes communautaires mène à l'intégration d'immenses espaces dépourvus de barrières dans la communication, coopération, travail ensemble, circulation transfrontalières.

En général, le concept de frontière est associé à la frontière physique du type *hard*, concept associé à la barrière qui peut être dépassé seulement si on est conforme à certaines conditions et demandes formulées (le visa d'entrée sur le territoire de l'Etat est le meilleur exemple de demande restrictive formulée dans le cas de la frontière du type *hard*). D'autre part, un Etat peut avoir des frontières *hard* avec un Etat voisin et des frontières *soft*, plus ouvertes, vers un autre Etat voisin³⁵. Puis, une frontière peut avoir des caractéristiques *hard* et *soft* en même temps. Un Etat peut éliminer les visas pour les citoyens d'un autre Etat et en même temps intensifier et introduire de nouvelles rigueurs dans le contrôle à la frontière³⁶. A l'intérieur de l'Union Européenne, les institutions communautaires suggèrent la variante pour les Etats membres d'avoir des frontières

³¹ Chris Quispel, *The opening of the Dutch borders. Legal and illegal migration to the Netherlands 1945-2005*, dans *Eurolimes*, vol. 4, p. 102-110

³² Jaroslav Kundera, *L'Europe élargie sans frontière monétaire*, dans *Ibidem*, p. 69-77

³³ Charles S. Maier, *Does Europe Need a Frontier? From Territorial to Redistributive Community*, dans Jan Zilonka (ed.), *Europe Unbound: Enlarging and Reshaping the Governance and European Union*, Routledge, Londra, New York, 2002, p. 17-37

³⁴ Nanette Neuwahl, *Waht Borders for Which Europe?*, dans Joan DeBardleben (ed.), *Soft or Hard Borders? Managing the Divide in an Enlarged Europe*, Ashgate, Hampshire, 2005, p. 24

³⁵ *Ibidem*

³⁶ A se vedea Olga Potemkina, *A „Friendly Schengen Border” and Illegal Migration: The Case of the EU and Its Direct Neighbourhood*, dans *Ibidem*, p. 165-182

extérieures du type *hard* et des frontières intérieures du type *soft*. Le visa, le contrôle strict de la police aux frontières sur les personnes et biens qui transitent la frontière caractérisent la frontière du type *hard*. Contrairement à ce type, la frontière *soft* est caractérisé par un régime plus flexible de transit, par le manque de restrictions de circulation des personnes aussi bien que des biens³⁷. Le passage vers ce type de frontière suppose plusieurs étapes, comme il suit : la renonciation au régime des visas, la réduction jusqu'à zéro des taxes de transit pour les personnes et les biens, la facilitation et intensification des contacts humains d'un côté et l'autre de la frontière, y inclus par des programmes culturels, éducatifs et formatifs, etc.

L'élargissement de l'Union Européenne vers l'est, processus concrétisé par l'intégration dans la communauté de plusieurs anciens Etats communistes ont mené au changement de la perspective sur les anciennes frontières communautaires, à la fluctuation de la frontière extérieure sur les limites de ces Etats. La frontière *hard*, qui devrait assurer, selon les institutions européennes, la protection des citoyens communautaires, est ainsi passée aux nouveaux membres communautaires. Mais à l'intérieur il y a aussi des défenseurs d'autres Etats européens : la Pologne soutient l'Ukraine, la Roumanie soutient la République de Moldova et la Serbie, la Hongrie ou la Slovénie soutiennent la Croatie et ainsi de suite. En dépit des restrictions communautaires, ces Etats essayent de développer des relations et constructions frontalières du type *soft* avec leurs partenaires hors de la communauté. L'intégration européenne de ces Etats a mené ensuite à une certaine isolation de la Russie (associée à une réaction du type *hard*), dérangée par cet élargissement de l'Union corroboré avec le processus un peu parallèle de l'élargissement de l'OTAN. Tout cela fait partie d'un processus complexe généré par le mécanisme communautaire, par les réalités géopolitiques et les stratégies macroéconomiques. L'élargissement européen détermine ainsi la formation de nouveaux modèles de relations de voisinage, un peu différentes des anciennes relations entre les Etats nationaux.

d. Autres concepts

Sans détailler, dans cette section on essaie de faire une exposition de quelques concepts qui, en lignes générales, mènent aux mêmes interprétations. D'ailleurs, de nombreux auteurs considèrent comme égales les frontières du type *hard*, *exclusive*, *close*, *sharp-edges* ou *barrière*. Elles sont associées aux restrictions et au contrôle strict étant caractérisées par le grand nombre de conditions imposées à ceux qui désirent les transiter. Mais les frontières du type *soft*, *open*, *inclusive*, *porous*, *communicative* ou *bridges* sont caractérisées par l'enlèvement des restrictions de transit, par une flexibilité du trafic³⁸.

D'une autre perspective, Charles Maier identifie trois possibles approches conceptuelles de la frontière³⁹: la première, « *positive and constructive* », envisagée en tant que frontière qui assure l'ordre public et les bonnes relations de voisinage ; la deuxième, « *negative and revolutionary* », envisagée en tant qu'obstacle dépourvu de logique contre la normalité, la paix et l'unité ; et une troisième approche, « *dialectical and evolutionary* », caractérisée par la dissolution d'une frontière et l'inévitable création d'une autre, mais qui n'a pas besoin du même niveau de formalité.

³⁷ Joan DeBardleben, *Introduction*, dans *Ibidem*, p. 11

³⁸ *Ibidem*

³⁹ Charles S. Maier, *op. cit.*, p. 41-43

Une autre approche naît de la nette séparation des gens, des institutions et des organisations qui se rapportent à l'Union Européenne. La perspective est soit interne, et dans ce cas la frontière n'empêche pas les formes d'expression communautaire, soit externe, et dans ce cas la frontière s'interpose en tant que barrière, obstacle contre la liberté de la circulation. L'Union Européenne est donc l'expression d'une *forteresse* qui protège ses citoyens contre les dangers extérieurs (immigrants, imports, insécurité, etc.)⁴⁰. Une telle optique, relancée et amplifiée par le courant de la lutte anti-terroriste mondiale, a des défenseurs de plus en plus nombreux parmi les leaders politiques des Etats membres de l'Union Européenne. La politique de sécurité, soit-elle commune ou non, a donné de nouvelles coordonnées même à la politique européenne de voisinage en dépit du fait que beaucoup des Etats du voisinage de l'Union n'« exportent » pas d'insécurité. Dans ce contexte, le problème de l'immigration devient de plus en plus une question de sécurité⁴¹ qui doit être gérée même par une réformation du système de trafic aux frontières.

2. La coopération interuniversitaire et la politique de voisinage

L'implémentation de nouvelles politiques communautaires par le biais desquelles la coopération au niveau de la recherche et de l'enseignement supérieur est stimulée n'est pas seulement une nécessité, c'est un impératif. Dans ce contexte s'est imposé le développement des programmes et instruments européens par lesquels l'activité de collaboration directe entre les universités européennes puisse être stimulée et coordonnée. En outre, par le biais de ces programmes sont stimulés aussi les divers projets et actions d'association et de coopération au niveau régional.

2.1. Programmes et instruments européens

On se propose maintenant de faire une brève présentation de deux programmes et instruments européens concernant la coopération interuniversitaire qui ont comme but la promotion du bon voisinage : Erasmus Mundus et Tempus. Soit qu'on s'adresse aux Etats membres de l'Union Européenne, des Etats candidats ou associés sous diverses formes, le but de ces programmes communautaires est de faciliter la coopération entre les universités européennes. La forme et le contenu de ces programmes a connu divers changements dans le temps. Par exemple, suite aux résultats obtenus pendant les premières phases des programmes communautaires « Socrate » et « Léonard da Vinci », la Commission Européenne a proposé la continuation des deux programmes d'une manière intégrée, sous la forme d'un seul programme « Apprentissage tout au long de la vie »⁴². L'objectif du programme communautaire « Apprentissage tout au long de la vie » est celui de contribuer par la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie au développement de l'Union Européenne en tant que société avancée fondée sur la connaissance, avec une croissance économique durable, avec plusieurs emplois et une grande cohésion sociale. En même temps, le programme se propose d'assurer une bonne protection de l'environnement pour les générations à venir. Au-delà de toute forme d'expression des programmes (certains s'adressent plus, d'autres moins à l'enseignement supérieur),

⁴⁰ Gerard Delanty, *op. cit.*, p. 52-53

⁴¹ Voir Régis Matuszewicz, *Vers la fin de l'Élargissement?*, dans Laurent Beurdeley, Renaud de La Brosse (coord.), Fabienne Maron, *L'Union Européenne et ses espaces de proximité. Entre stratégie inclusive et partenariats removes: quel avenir pour le nouveau voisinage de l'Union?*, Bruylant, Bruxelles, 2007, p. 103-117; Gabriel Wackermann, *op. cit.*, p. 63-84

⁴² H.G. 67/24.01.2007. www.guv.ro/presa/afis-doc.php?idpresa=52758&idrubricapresa=1&idrubricaprimm.

notre débat est ciblé sur ces programmes qui contribuent directement au développement de la coopération interuniversitaire par la promotion du bon voisinage. Sous ce rapport, les programmes qui appuient et facilitent les relations interuniversitaires des deux côtés du *limes* communautaire européen ont une grande importance.

a. Le programme communautaire ERASMUS MUNDUS

C'est un programme de coopération et mobilité dans l'enseignement supérieur. L'objectif principal de ce programme est la promotion de l'Union Européenne en tant que centre d'excellence dans l'espace mondial de l'enseignement supérieur. La finalité de ce programme est donc l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et la promotion de la compréhension entre les peuples et les cultures en stimulant leur coopération. « Erasmus Mundus » appuie du point de vue financier la création des cours de master qui ont comme but attirer les étudiants des pays tiers pour fréquenter ces cours, aussi bien que les subventions accordées aux étudiants ressortissants des Etats membres de l'UE qui souhaitent étudier en dehors de l'espace communautaire.

L'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur européen et la promotion de la compréhension interculturelle par la coopération avec des pays tiers sont les buts principaux du programme. Plus spécifiquement, le programme envisage : promouvoir l'offre de qualité européenne dans l'enseignement supérieur, encourager les mobilités des licenciés et savants des pays tiers, croître la coopération structurée avec les institutions d'enseignement supérieur des pays tiers, mais aussi améliorer le profile, la visibilité et l'accessibilité de l'enseignement supérieur européen dans le monde.

Le programme est adressé aux institutions d'enseignement supérieur, aux licenciés, savants (professeurs, chercheurs), au personnel des institutions d'enseignement supérieur, aux organisations publiques et privées actives dans l'enseignement supérieur (seulement Action 4).

Erasmus Mundus a été lancé en juillet 2001 suite à un Communiqué de la Commission Européenne au Parlement Européen et au Conseil des Ministres à l'égard du « renforcement de la coopération entre l'Union Européenne et les Etats tiers dans le domaine de l'enseignement supérieur ». Suite aux réactions positives reçues de la part des deux institutions européennes, la Commission a adopté une proposition d'établir un nouveau programme, Erasmus World, en juillet 2002. Le programme a été ensuite rappelé Erasmus Mundus. La décision de création du programme a été adoptée le 5 décembre 2003 et publié dans le Journal Officiel de l'UE le 31 décembre 2003. Elle est entrée en vigueur le 20 janvier 2004⁴³.

Erasmus Mundus bénéficie de l'appui des gouvernements, des facteurs de décision et des universités des Etats membres de l'UE. Le programme cherche à offrir une réponse adéquate aux problèmes que l'éducation supérieure en Europe doit affronter aujourd'hui, surtout le besoin d'encourager la convergence des programmes universitaires et d'intensifier les institutions éducationnelles européennes au niveau mondial. Ce sont quelques-uns des thèmes centraux du Processus de Bologne⁴⁴ et des programmes nationaux de réforme des Etats membres, aussi bien que ceux de la Stratégie de Lisbonne⁴⁵, qui a pour but de changer l'espace de l'UE dans une économie

⁴³ http://ec.europa.eu/education/programmes/mundus/index_en.html

⁴⁴ http://ec.europa.eu/education/policies/educ/bologna/bologna_en.html

⁴⁵ http://ec.europa.eu/growthandjobs/index_en.htm

compétitive de la connaissance au niveau mondial et un modèle de qualité et d'excellence en éducation.

Erasmus Mundus a été inspiré par le succès du Programme Erasmus (qui offre un cadre de coopération et de mobilité entre les universités, les étudiants et les enseignants en Europe). Il vise à ouvrir les systèmes d'enseignement européens vers le reste du monde en vue de croître leur compétitivité et attractivité, la qualité des cours et de l'activité didactique. De cette manière, les participants européens et non-européens au programme sont formés pour une société globalisée fondée sur la connaissance et le dialogue interculturel. Erasmus Mundus vient compléter d'autres programmes de coopération avec des pays tiers dans le domaine de l'enseignement supérieur, tels que Tempus, ALFA et Asia-Link⁴⁶. En outre, la Commission Européenne a inclus dans le budget du programme des fonds supplémentaires du chapitre dédié aux relations extérieures pour appuyer des « fenêtres » de coopération avec des régions géographiques spécifiques. En même temps, la Commission a récemment lancé « Erasmus Mundus External Cooperation Window », un programme qui agira en synergie avec Erasmus Mundus. Dans le cadre de cette nouvelle initiative, on offre de l'appui pour les activités de mobilité entre les universités européennes et non-européennes pour les étudiants et les enseignants.

Le programme inclut quatre actions :

- ACTION 1 - Cours de Master Erasmus Mundus. Cela représente l'élément central du programme à partir duquel les autres actions développent. Il s'agit de programmes de Master offerts par un consortium d'institutions d'enseignement supérieur d'au moins trois pays européens. Les cours doivent être développés et implémentés d'une manière intégrée, c'est-à-dire ils doivent inclure des périodes d'études dans au moins deux institutions de deux pays différents. Les cours doivent aussi finir par accorder un diplôme commun, double ou multiple.

- ACTION 2 - Bourses Erasmus Mundus. Dans le cadre de cette action, on offre des bourses de mobilité pour participer aux cours de Master développés dans le cadre de l'Action 1. Les bourses visent les étudiants ou chercheurs des Etats non-européens qui souhaitent suivre une période d'études ou recherche dans des institutions d'enseignement supérieur de l'Union Européenne.

- ACTION 3 – Partenariats. Afin d'encourager l'ouverture des institutions européennes vers les autres continents et d'intensifier leur attractivité, dans le cadre des cours de Master organisés sous l'Action 1, on peut entamer des partenariats avec des institutions d'enseignement supérieur des autres pays. A partir de ces partenariats, on peut développer ensuite des activités de mobilité des étudiants, des enseignants ou des chercheurs.

- ACTION 4 – Croissance de l'attractivité. Ces projets visent à la croissance de l'attractivité des institutions européennes d'enseignement supérieur pour les étudiants, les chercheurs et les enseignants des Etats non-européens. Ils appuient les activités de développement de la visibilité et accessibilité des institutions européennes d'enseignement supérieur. On a aussi en vue des problèmes d'intérêt commun, tels que la reconnaissance mutuelle des diplômes et qualifications. Dans le cadre de cette action, les universités peuvent devenir partenaires avec des organisations publiques ou privées. Les projets doivent être coordonnés par une institution d'enseignement supérieur d'Europe.

⁴⁶ <http://www.edu.ro/index.php/articles/c786/>

b. Le programme communautaire TEMPUS

TEMPUS est un programme transeuropéen de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur qui a été adopté par le Conseil des Ministres de la Communauté Européenne du 7 mai 1990 (TEMPUS I) et a été prolongé avec une deuxième étape (TEMPUS II) qui a débuté pendant l'année universitaire 1994/1995. Une nouvelle réformation du programme a mené, à partir de l'année 2000, au TEMPUS III dont l'impacte a démontré le fait que le programme a beaucoup contribué à la promotion et appui des réformes au niveau de l'enseignement supérieur dans ces Etats. Le programme Tempus a représenté le principal instrument d'assistance pour les pays partenaires dans le déroulement des processus de réforme au niveau de l'enseignement supérieur dans le contexte du processus de Bologne, tandis que son succès a mené à l'initiation d'un nouveau programme TEMPUS IV pour la période 2007-2013, qui a été préparé pour devenir opérationnel à partir de l'année universitaire 2008-2009⁴⁷.

Dès son lancement en 1990, le programme Tempus a contribué avec succès à la promotion de la réforme et à la modernisation de l'enseignement supérieur dans les pays partenaires. Les institutions d'enseignement sont les principaux facteurs d'une transition réussie vers une économie et une société fondées sur la connaissance. Les institutions d'enseignement supérieur sont des moyens importants de la croissance et de la compétitivité et jouent un rôle essentiel dans l'agenda de la réforme des Etats membres aussi bien que dans celui des pays partenaires. La modernisation de l'enseignement supérieur a été reconnue comme une condition fondamentale du succès de la Stratégie de Lisbonne lancée par l'Union Européenne en mars 2000 et qui vise à restructurer le système économique et social dans l'UE. En même temps, le programme Tempus a appuyé les pays partenaires dans le processus de réforme de leurs systèmes d'enseignement supérieur par leur harmonisation aux principes du processus de Bologne tel que le nouveau système de diplômes, l'assurance de la qualité et la reconnaissance des diplômes et des périodes d'études. Le processus de Bologne, activement soutenu par la Commission Européenne, est un point de référence commun pour les Etats membres de l'UE aussi bien que pour les pays partenaires.

TEMPUS IV est un schéma de mobilité transeuropéenne dans le domaine de l'enseignement supérieur qui appuie la modernisation de l'enseignement universitaire dans les pays partenaires des Balkans Occidentaux, l'Europe Orientale, l'Asie Centrale, l'Afrique du Nord et le Moyen Orient. Tempus contribue à la création de la zone de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur entre l'Union Européenne et les Etats partenaires autour de l'UE, contribuant ainsi à la promotion et au développement du bon voisinage.

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

La promotion de la réforme et de la modernisation de l'enseignement supérieur dans les pays partenaires;

La croissance de la qualité et de la relevance de l'enseignement supérieur dans les pays partenaires;

Le renforcement de la capacité des institutions d'enseignement supérieur dans les pays partenaires et à l'intérieur de l'UE, surtout leur capacité de coopérer sur le plan international et de soutenir un processus de modernisation continue, les assister

⁴⁷ <http://www.edu.ro/index.php/articles/c789/>

dans le processus d'ouverture vers la société civile, le marché du travail et vers le monde en général;

La croissance du développement mutuel des ressources humaines;

L'augmentation de l'appréhension commune entre les peuples et les cultures de l'Union Européenne et des Etats partenaires.

En ce qui concerne les Balkans Occidentaux, le programme Tempus contribuera à la préparation dans la politique de préadhésion pour leur participation au programme d'apprentissage tout au long de la vie (Lifelong Learning Programme).

Tempus finance deux types d'actions⁴⁸:

Les projets communs sont fondés sur des partenariats multilatéraux entre les institutions d'enseignement supérieur de l'UE et des Etats partenaires. Ils peuvent développer, moderniser et disséminer des nouveaux *cursus*, méthodes d'enseignement ou des matériels. Les pays peuvent aussi stimuler une culture d'assurance de la qualité et de moderniser le management et la gestion des institutions d'enseignement supérieur.

Les mesures structurelles contribuent au développement et à la réforme des institutions et des systèmes d'enseignement supérieur des pays partenaires, à l'augmentation de la qualité et de la pertinence, aussi bien qu'à la croissance de la convergence avec les développements sur le plan européen.

Les activités considérées comme éligibles et qui peuvent être financées par ce type de programme sont les suivantes :

Périodes de formation et d'instruction actualisées pour le personnel des universités/institutions des pays partenaires ;

Placement des enseignants/personnel administratif et des formateurs des institutions/universités des pays partenaires dans des sociétés, des institutions et dans le secteur industriel ;

Réunions sur le management et la coordination à l'intérieur de l'UE ou dans les Etats partenaires pour les activités de coordination, planification, surveillance et contrôle de la qualité ;

Cours intensifs de formation bien ciblés, sur des thèmes spécifiques, y inclus des cours de langue pour un groupe cible bien défini formé d'enseignants ou de personnel administratif des pays partenaires ;

Des visites pour la dissémination des objectifs vers d'autres cibles dans les pays participants, tels que des institutions éducationnelles, des autorités locales du domaine de l'éducation, la communauté des affaires, des institutions, y inclus des cours de formation offerts dans les pays partenaires, l'organisation d'ateliers, des publications.

Ces programmes peuvent être implémentés par les autorités de l'Etat (ministères, représentants de l'administration nationale, régionale ou locale), des organisations gouvernementales ou publiques ; des organisations des recteurs, des enseignants ou des étudiants ; des organisations non-gouvernementales ; des partenaires sociaux ou leurs organisations de formation ; les chambres de commerce ; les chambres de travail ou autres organisations professionnelles publiques ou privées ; des entreprises privées ou publiques. Les candidats doivent appartenir à un des quatre groupes d'Etats éligibles :

Les 27 Etats membres de l'UE

⁴⁸ <http://www.eurodesk.ro/program.php?progid=EU0010000034>

Les Etats de la région des Balkans Occidentaux : Albanie, Bosnie et Herzégovine, Croatie, l'ancienne République Yougoslave de la Macédoine, Serbie (le programme a inclus ici Kosovo et Monténégro)

Les Etats de la région de voisinage oriental et sudiste de l'Union Européenne : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, le territoire gouverné par l'Autorité Palestinienne, Syrie, Tunisie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine, la Fédération Russe

Cinq républiques de l'Asie Centrale : Kazakhstan, Kirghizstan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan

2.2. Initiatives locales

Sans avoir l'intention de saisir toute la gamme d'initiatives locales dans le domaine de la coopération interuniversitaire qui ont comme but la promotion du bon voisinage et la politique européenne du bon voisinage, on propose de faire une analyse sur un échantillon d'actions et d'initiatives locales qui seront l'objet des études de cas.

a. L'Association des Universités de la Région Carpatique (ACRU*)

Créée en 1994 par 16 universités et collèges de 5 pays, l'Association des Universités de la Région Carpatique compte à présent 29 universités et collèges de 6 pays (Slovaquie, Ukraine, Pologne, Roumanie, Hongrie et Serbie). L'organisation est une association internationale d'institutions d'enseignement supérieur non-gouvernementale et non-profit qui promeut le développement social, éducationnel et technologique par coopération et bon voisinage. Le principal objectif est la stimulation de la coopération universitaire, culturelle et scientifique dans les relations internationales.



Fig.1. L'Association des Universités de la Région Carpatique

Source: <http://acru.tuke.sk/>

* L'Association des Universités de la Région Carpatique. Voir <http://acru.tuke.sk/>

Associée à l'Association Internationale des Universités, ACRU milite pour le développement des relations bilatérales et multilatérales et reconnaît l'importance et l'obligation des universités dans la promotion de la solidarité humaine, la liberté de la presse et de la justice, des droits de l'homme.

En tant qu'objectifs, l'Association des Universités de la Région Carpatique s'est proposée comme il suit : la facilitation du transfert d'expérience entre les universités partenaires, le développement des mobilités universitaires en vue de promouvoir et connaître les langues et les cultures voisines, l'organisation de réunions pour étudier des questions de nature régionale, la coopération avec les autorités locales, les organisations non-gouvernementales, les institutions internationales pour la promotion du développement social, culturel et technologique dans la Région Carpatique, etc.

Par la création d'un réseau universitaire, qui a comme membres des partenaires qui sont soit des membres de l'Union Européenne, soit hors de l'UE, l'Association des Universités de la Région Carpatique a une contribution significative dans le processus de création de points de connexion au-delà de la frontière extérieure de la communauté. La frontière connaît ainsi un processus d'« ouverture ». Des étudiants, des enseignants, des chercheurs et autres personnes qui sont liés aux universités membres peuvent participer à de nombreuses actions communes organisées par ACRU, ce qui contribue à la création d'un climat stable et propice au développement de la coopération à tous les niveaux de la société.

b. Le Réseau des Universités de la Mer Noire (BSUN*)

Le Réseau des Universités de la Mer Noire, initiative des universités roumaines, a été créé en 1998 à l'Université Ovidius de Constanta dans le cadre de l'Organisation de Coopération Economique de la Mer Noire. Pendant les 10 ans d'activité, le Réseau s'est développé et est devenu le cadre principal de coopération interuniversitaire de la région de la Mer Noire. A présent, il compte plus de 115 universités de 11 Etats de la région de la Mer Noire (Bulgarie, Ukraine, Arménie, Géorgie, Russie, Turquie, Roumanie, Azerbaïdjan, Grèce, Albanie et République de Moldova). En 1999, l'organisation a reçu le statut consultatif du Conseil économique et social des Nations Unies. A partir de 2000, on a organisé cinq congrès du Réseau tous les deux ans : Istanbul (2000), Baku (2002), Chisinau (2004), Varna (2006) et Kiev (2008)⁴⁹. Les thèmes abordés sont centrés sur la coopération académique et sur l'identification des stratégies de développement de l'enseignement supérieur de la région de la Mer Noire.

Les actions qu'il promeut sont concentrées sur l'organisation d'écoles d'été par le biais desquelles on assure la formation des jeunes chercheurs, économistes, managers, ingénieurs ou du personnel administratif. Le Réseau a pour but l'initiation et le développement de la coopération entre les universités des pays riverains de la Mer Noire de sorte à achever petit à petit la compatibilité des systèmes nationaux d'enseignement et de créer un espace éducationnel universitaire commun. On peut organiser des projets d'intérêt réciproque : recherches scientifiques, enseignement à distance, technologies éducationnelles, actions culturelles, touristiques, édition de manuels, monographies, etc.

Parmi les objectifs assumés par le Réseau des Universités de la Mer Noire on compte la consolidation de la paix, la prévention des conflits, l'amélioration institutionnelle et de la gouvernance, la promotion de l'enseignement, la restructuration

* Réseau des Universités de la Mer Noire. Voir <http://www.bsun.org/>

⁴⁹ <http://www.moldova-suverana.md/index.php?subaction>

de l'économie, l'intégration dans le circuit économique régional et global, la promotion de la tolérance et du travail par des projets communs, le développement des partenariats et du bon voisinage, etc.

c. La Conférence des Recteurs du Danube (DRC*)

La Conférence des Recteurs du Danube a été créée en 1983, lorsque les recteurs des universités d'Ulm, Linz, Vienne et Budapest se sont réunis à Vienne et ont mis en place cette organisation. Au long des années, le nombre des pays et institutions impliqués dans ses activités a cru considérablement. Les pays fondateurs sont l'Autriche, l'Allemagne et la Hongrie. La Bosnie et la Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, la République Tchèque, la Pologne, la Roumanie, la Serbie, le Monténégro, la Slovaquie et l'Ukraine les a joint. A présent, cette association universitaire compte 45 universités.

Cette organisation est la coordonatrice des idées et actions des membres par l'échange d'informations sur les questions d'intérêt commun. Elle promeut aussi la coopération en matière d'intérêt commun et agit comme organisme de consultance en exprimant ses options et faisant des recommandations aux universités, gouvernes, organismes nationaux et internationaux.

Pendant les dernières réunions de l'organisation, on a identifié certaines problématiques importantes concentrées sur cinq thèmes majeurs :

Le rôle des universités danubiennes dans le cadre de l'Espace européen de la recherche et de l'enseignement supérieur;

Le rôle des universités dans la Politique européenne d'engagement – programmes pour accorder des diplômes communs, le transfert de connaissances, le développement durable;

Le rôle actif des étudiants dans le cadre du processus de Bologne;

La coopération internationale (par le biais des Bureaux des relations internationales);

La Stratégie de Lisbonne et la compétitivité de la Région danubienne.

Parmi les objectifs de cette organisation, on remarque : la croissance du niveau général de performance académique, la promotion des mobilités des étudiants et enseignants de l'enseignement universitaire, la réduction des coûts pour l'éducation, etc.

Le but principal est identifié comme la nécessité de l'amélioration de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les institutions d'enseignement supérieur en mettant en œuvre et facilitant les contacts bilatéraux entre les universités.

La promotion de la coopération interuniversitaire par différentes activités et actions dont le but et objectifs proposés contribuent d'une manière substantielle à la consolidation du bon voisinage de l'espace danubien.

d. Projets locaux

Il y a plusieurs projets développés dans l'espace de l'Europe Orientale qui ont comme but la promotion de la coopération interuniversitaire en développant une relation de voisinage solide des deux côtés de la frontière extérieure de l'Union Européenne dont on peut énumérer quelques uns.

Ecole d'été européenne (6-18 juillet 2006), projet financé par l'Action Jean Monnet de la Commission Européenne et initié par l'Institut d'Etudes Eurorégionales

* Conférence des Recteurs du Danube. Voir www.d-r-c.org

Debrecen-Oradea⁵⁰. Le projet s'est développé dans plusieurs étapes. La première s'est développée du 6 au 7 juillet à Oradea sous la forme d'un Séminaire *From Smaller to Greater Europe: Testimonies of Identity at the Eastern Border of the EU*. Dans le cadre du séminaire, 34 participants (7 de Roumanie, 7 d'Ukraine, 4 de Moldova, 3 de Hongrie, 2 de Pologne, 2 de la République Tchèque, 2 de Macédoine, 2 de France, 2 de Grèce, 1 d'Autriche, 1 de Slovaquie et 1 de Suède) ont présenté leurs articles. Le 8 juillet, les participants ont fréquenté les conférences de quatre experts : Enrique Banus, Université de Navarre, Pampelune, *La relevance culturelle des frontières*, Robert Bideleux, Université Swansea du Pays de Galles, *Europe – Frontiers and Cultures*, Fabienne Maron, Institut International d'Etudes Administratives, Bruxelles, *Gouvernance transfrontalière*, Renaud de La Brosse, Université de Reims Champagne-Ardenne, *Média et le dialogue interculturel en Europe*. Pendant les trois jours, les participants se sont accoutumés à la multiethnicité et au multiculturalisme de la ville d'Oradea, avec sa spécificité culturelle d'une ville de frontière. Du 9 au 11 juillet, les participants ont été impliqués dans une application dans la région de nord et nord-ouest de la Roumanie comme il suit : Oradea – Satu Mare – Sighetu Marmatiei – Borsa – Suceava. Ainsi, ils ont eu l'opportunité d'entrer en contact avec le spécifique ethno-confessionnel et la civilisation rurale locale. Du 12 au 13 juillet, à Iasi, une nouvelle étape de l'école d'été a eu lieu, c'est-à-dire trois conférences : Alexandru Florin Platon, Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi, *Eastern Borders of the EU : the European Perspective*, Robert Bideleux, Université Swansea du Pays de Galles, *The Limits of Europe* ; Ioan Horga, Université d'Oradea, *EU's Neighbourhood Policy*. Cela a été suivi du passage du Prut dans la République de Moldova, où on a organisé une table ronde sur le thème *The Romanian – Moldavian – Ukrainian Border from the Perspective of Romania's Accession to the EU in 2007*. On a traversé la République de Moldova pour passer la frontière en Ukraine. Le 17 juillet, on a organisé la table ronde sur le thème *Cross-border Cooperation at the Ukrainian – Slovak – Polish – Hungarian – Romanian Border* au siège du Parlement de la Région Transcarpatique d'Uzhgorod. Le projet a été finalisé à Debrecen, en Hongrie, où Kozma Gabor and Czimre Klara ont délivré le cours *Cross-border Cooperation in the Carpathian Euroregion*. C'est toujours à Debrecen qu'on a organisé les conclusions de l'action par des débats sur *The Carpathian Cultural Heritage – The Axis of Cross-border Cooperation at the Eastern Border of the EU*. Les conclusions ont garanti le succès d'une telle action dans le processus de consolidation du bon voisinage dans l'espace carpatique.

EXLINEA (Lines of Exclusion as Arenas of Co-operation: Reconfiguring the External Boundaries of Europe—Policies, Practices, Perceptions – Lignes d'exclusion en tant qu'arènes de coopération : reconfigurer les limites extérieures de l'Europe—Politiques, pratiques, perceptions) est un projet financé par le Programme Cadre 5⁵¹. A ce projet ont participé plusieurs représentants des universités et instituts de recherche de plusieurs Etats (Allemagne, Grèce, Pays Bas, Pologne, Finlande, Estonie, Moldova, Hongrie et Russie). Parmi les objectifs du projet on compte l'analyse de la capacité de « reconstruction régionale » déterminée par le processus d'élargissement européen vers

⁵⁰ La présentation de ce projet peut être consultée dans Ioan Horga, *Regional and Euroregional Structures Efficiency in the Area of the New EU Border*, dans *Eurolimes*, vol. 2, *From Smaller to Greater Europe: Border Identity Testimonies* (ci-après *Eurolimes*, vol. 2), ed. Mircea Brie, Gabor Kosma, Institut d'Etudes Eurorégionales, Oradea, 2006, p. 5-7

⁵¹ Ce projet est présenté par Béla Baranyi dans *Eurolimes*, vol. 4, p. 174-176

l'orient de l'Europe. L'importance et le rôle des frontières extérieures de l'UE approchés d'une double perspective (socio-économique et politique) sont analysés par le biais de la construction de la « forteresse » européenne. On a identifié la nécessité du développement d'une politique commune des Etats de la région pour enlever les possibles barrières qui s'interposaient entre les Etats qui viennent de joindre les structures européennes et ceux restés en dehors de celles-ci. Il y a trois défis devant les nouvelles réalités : la gouvernance à divers niveaux, la prévention des conflits et les changements socio-économiques générés par le processus d'intégration européenne. Exlinea est un projet qui identifie la nécessité de la coopération transfrontalière pour le développement d'une politique cohérente dans les relations de voisinage. Dans ce contexte, l'idée d'une « innovation » institutionnelle qui puisse assurer la coopération et la reconstruction régionale à tous les niveaux (local, national et supraétatique) est un défi et aussi une opportunité de la politique structurale. La spécificité du régime de la coopération transfrontalière du point de vue descriptif aussi bien que du point de vue explicatif est une autre tâche de ce projet. Six types de changements frontaliers causés par le processus de l'élargissement et de la reconstruction européenne sont un autre objectif du projet. Les discussions ont été ciblées sur les régions et régimes frontaliers suivants : russo-estonien, finlandais-russe, polonais-ukrainien, hongrois-ukrainien-roumain, moldave-roumain et la région de frontière nord-grecque. Enfin, les participants à ce projet reconnaissent l'importance de la circulation et de la connaissance par la dissémination commune des résultats et de l'information provenant de l'expérience accumulée dans les relations transfrontalières, y inclus les mécanismes conférés par le développement des projets universitaires et de recherche communs.

International Scientific Conference „Ukraine – Romania – Moldova: Historical, Political and Cultural Relations in the Context of Modern European Processes (18 – 19 juillet 2007, Cernivtsi, Ukraine). Le projet a été organisé par le Département des Sciences Politiques et d'Administration Publique de la Faculté d'Histoire, Sciences Politiques et Relations Internationales de l'Université Nationale Yuri Fedkovych de Cernivtsi et le Centre Bucovinien d'Etudes Politiques. Les objectifs de cette conférence internationale ont été groupés en trois catégories : la consolidation des liens entre les universités et leur coopération dans la promotion du développement des relations entre l'Ukraine, la Moldova et la Roumanie ; la définition des problèmes régionaux dans les relations entre l'Ukraine, la Moldova et la Roumanie et les progrès conceptuel commun ; la proposition de solutions constructives, élaborées après la consultation interactive des historiens, anthropologues, politologues et organisations non-gouvernementales des trois Etats adressées aux autorités publiques à tous les niveaux de gouvernement. La conférence a été structurée en plusieurs sessions : *Ukrainian-Romanian-Moldovan relations: lessons from the pas, Security dimension of trilateral relations: energy and military-political aspect, Political, legal, socioeconomic and civil ties between Ukraine, Romania and Moldova, Developing joint approaches to studying and managing ethnonational processes in relations between Ukraine, Romania and Moldova*. Cette dernière a été dédiée à la dimension culturelle, académique et éducationnelle des relations entre l'Ukraine, la Roumanie et la Moldova.

Colloque international „Élargissement de l'Union Européenne et Politique Européenne de Voisinage” (13-14 décembre 2007, Banská Bystrica, Slovaquie). Le projet a été organisé par la Faculté des Sciences Politiques et Relations Internationales de l'Université Matej Bel de Banská Bystrica avec l'appui et la coopération de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, de l'Ambassade française en Slovaquie et du Gouvernement slovaque. Le colloque a commencé par la présentation des deux

premiers volumes de la collection « Voisinage européen » parus aux Editions Bruylant de Bruxelles. Le colloque a eu plusieurs sessions thématiques, parmi lesquelles on compte : *L'Ukraine et la Biélorussie*, *La Turquie*, *Les aspects sociaux et culturels* (de la perspective du sujet du présent article, on peut remarquer les présentations les plus consistantes de M. S. Doufoulon, Université Grenoble – *Projet d'Institut de la Mer Noire* et de M. I. Horga de l'Université d'Oradea – *Le rôle des associations des universités dans la politique de voisinage*), *La politique économique et l'intégration économique*. Les conclusions du colloque ont été ciblées sur les discussions concernant la politique européenne de voisinage dans le contexte des nouvelles frontières extérieures de l'Union Européenne. Le colloque a fini par une réunion de préparation d'un réseau thématique de recherche sur le sujet abordé pendant le colloque. Les articles du colloque sont le matériel pour le quatrième volume de la collection « Voisinage européen ».

Le Séminaire international European Parliament to Campus for Intercultural Dialogue and the European Neighbourhood Policy in the Carpathian Area aura lieu du 4 au 11 juin 2008 à Oradea, Roumanie. Le projet est coordonné par l'Institut d'Etudes Eurorégionales, Pôle Jean Monnet, avec l'appui de l'Action Jean Monnet et en partenariat avec l'Association des Anciens Députés Européens, l'Association des Universités de la Région Carpatique et plusieurs universités de la Hongrie, Pologne, Slovaquie et Roumanie. Cet événement réunira des chercheurs et anciens membres du Parlement européen. Les présentations devant les étudiants, enseignants et le public en général seront ciblées sur des sujets liés au dialogue interculturel et les défis des nouvelles frontières de l'Union Européenne. Le projet propose une vision différente sur la frontière, qui ne doit pas être une barrière contre la communication ; par contre, elle doit devenir un pont de connexion par les relations académiques qu'on doit achever des deux côtés de la frontière. Le projet aura deux parties : la première est conçue des conférences et débats des six anciens députés du Parlement européen dans plusieurs endroits : Timisoara, Oradea (Roumanie), Debrecen (Hongrie), Kosice (Slovaquie) et Rzeszow (Pologne) ; il y aura aussi les débats des 30 jeunes spécialistes (âgés de moins de 35 ans) ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne et des Etats à la frontière extérieure pendant les trois sessions à Oradea, Debrecen et Rzeszow.

3. Conclusions

Le continent européen, suite aux événements engendrés par le processus de construction européenne qui a mené à un élargissement vers l'est des frontières extérieures de l'Union Européenne, est soumis à un processus de changement. N'importe de quel côté de la frontière de l'UE, les citoyens des Etats européens ont le droit de jouir du fruit du bien-être, de la sûreté et de la liberté. Le développement d'une politique de voisinage cohérente de Bruxelles s'impose en tant que nécessité qui résulte du besoin de communication et de coopération entre les gens et les Etats. Dans le développement de cette politique, par divers mécanismes de sondage, de vérification et de recherche et aussi la possibilité autorisée pour émettre des solutions, les universités européennes peuvent y apporter une contribution essentielle. Le développement des associations universitaires, des programmes communautaires qui incluent aussi des partenaires communautaires et extracommunautaires semble une des solutions viables de soutien à cette politique de voisinage. Les mobilités des étudiants et enseignants peuvent faciliter les liens transfrontaliers pour aider et permettre le dialogue interculturel et la connaissance mutuelle.

Quelle que soit l'optique sur la frontière extérieure de l'Union Européenne, le dialogue engendré à tous les niveaux de la société par les mécanismes de la coopération interuniversitaire est un facteur qui assure la communication nécessaire au bon voisinage, ce qui contribue à l'« érosion » de la rigidité des frontières. L'Europe culturelle, universitaire ou académique ne doit pas être une « forteresse ». Les ambassadeurs de l'esprit européen sont juste les jeunes formés dans les universités. La génération d'un mécanisme européen de coopération interuniversitaire soutenu du point de vue financier par les institutions européennes garantit le succès d'une politique de voisinage dont un des buts est la sécurité.

Nos études de cas ont mis en relief non seulement les résultats exceptionnels de certains projets locaux dans le développement de la coopération et de la communication des deux côtés de la frontière mais aussi le grand potentiel que les universités de la région frontalière orientale de l'UE ont afin de développer ce type de projets. Les mécanismes pour générer une politique cohérente de voisinage doivent donc avoir leur fondement dans une approche claire et soutenue née des besoins réels de la société.

Par la création d'un réseau universitaire, qui inclut des partenaires à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union Européenne, on réalise un lien au-delà de la frontière extérieure de la communauté. La frontière connaît ainsi un processus d'« ouverture ». Des étudiants, des enseignants, des chercheurs et d'autres qui sont liés aux universités membres peuvent participer aux nombreuses actions jointes organisées par cette association, ce qui contribue à la création d'un climat stable et propice pour le développement de la coopération à tous les niveaux de la société. Ainsi, la promotion de la coopération interuniversitaire contribue largement à la consolidation du bon voisinage.